

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 2509

présenté par  
Mme Avia et M. Boudié

**ARTICLE 19 BIS**

I. – Après le mot :

« contre »,

rédiger ainsi la fin de l’alinéa 3 :

« les activités illicites mentionnées au troisième alinéa du présent 7 ».

II. – En conséquence, après l’alinéa 7, insérer l’alinéa suivant :

« – les mots :« à l’alinéa précédent » sont remplacés par les mots :« au même troisième alinéa ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de clarification rédactionnelle.